



## POSSIBILIS – TARIFS 2024

CAMPING ou GÎTE À LA FERME – LANGUEDOC ROUSSILLON  
du 20 juillet au 3 août 2024  
COMMUNE DU MAQUIS – Bois Bas – 34210 MINERVE

### VOTRE SÉJOUR : 1 ou 2 semaines

Semaine 1	du samedi 20 au samedi 27 Juillet 2024
Semaine 2	du samedi 27 Juillet au samedi 3 août 2024

### ⇒ FRAIS D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION (année civile)

- moins de 17 ans inclus ⇒ 5 €                      - 18 à 25 ans inclus ⇒ 10 €                      - 26 ans et + ⇒ 20 €

### ⇒ BARÈME CAMPING À LA FERME

Nous mettons en actes, la solidarité, la confiance, par des tarifs adaptés aux ressources (total des salaires, revenus et autres). Dans ce cadre chaque adhérent·e indique lui-même son tarif.

Vous pouvez découvrir notre association grâce au forfait Découverte (prendre contact par téléphone auparavant). Cette découverte s'effectue dans l'esprit Possibilis (participation aux activités et aux tâches).

BARÈME CAMPING / personne/semaine*		FORFAIT DÉCOUVERTE** CAMPING 1 jour (15h à 14 h) ou 2 jours maxi	
Revenus par adulte	TARIF SEMAINE		
- inférieur à 1000 €	77 €	- 1 frais de dossier Découverte	1 jour 33 € 2 jours 61 €
- de 1000 à 2000 €	91 €	- 1 dîner + pt déj + déjeuner ou 2	
- supérieur à 2000 €	112 €	- 1 nuit en camping (ou 2)	
Enfant / Ado		FORFAIT DÉCOUVERTE** GÎTE À LA FERME	
0 à 3 ans inclus	0 €	- 1 frais de dossier Découverte	1 jour 38 € 2 jours 71 €
4 à 12 ans inclus	42 €	- 1 dîner + pt déj + déjeuner ou 2	
13 à 17 ans inclus	56 €	- 1 nuit en gîte (si disponibilité) ou 2	

\* En camping, il est possible de souscrire **exceptionnellement**, en avertissant lors de votre inscription, à une journée supplémentaire avant (sauf 1<sup>ère</sup> semaine) ou après (sauf dernière semaine) votre séjour. Le coût sera de 1/7 du tarif applicable à votre revenu ou âge. Il en sera de même pour les frais de COOP alimentaire. En dehors de ces cas, toute semaine entamée sera facturée en semaine complète.

\*\* le forfait Découverte est applicable seulement à une personne ne connaissant pas notre association.

### ⇒ BARÈME GÎTES À LA FERME

- 147 € / pers. / semaine ou Mezzanine 126 € / pers. / semaine (prévoir chèque de caution de 200 €) (draps et alèse non fournis) sauf enfant 0 à 11 mois inclus : 0 € et enfant 1 à 3 ans inclus : 42 € (lit non fourni)

- « Nouveau gîte » avec 3 chambres x 2 lits simples, une « mezzanine » de 2 lits simples, coin cuisine, salle de bain & WC.
- « Petit gîte » 1 chambre d'1 lit pour 2 personnes + 1 chambre 2 lits superposés, WC/douche et coin cuisine ;
- « Chiapas » 1 lit pour 2 personnes, WC/douche ;
- « Légalisation » 2 lits simples, WC/douche
- « Abolition » 2 lits simples, WC/douche
- « Spartacus » 1 lit simple

Les gîtes sont attribués dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. Ne tardez pas pour la réservation d'un gîte car le 1<sup>er</sup> juin les gîtes non réservés sont réaffectés au Maquis, afin qu'ils puissent les louer s'ils en ont la demande. Le gîte doit être libéré pour 10h le samedi de votre départ.

### ⇒ BARÈME COOP / SEMAINE

la Coop est gérée par les adhérent·e·s. **Toute personne s'inscrivant à un séjour en est redevable. Règlement en espèces**

0 à 11 mois inclus	0 €	1 à 3 ans inclus	28 €
4 à 12 ans inclus	49 €	13 à 17 ans inclus	70 €
	18 ans & +	84 €	

## INFORMATIONS POUR VOTRE INSCRIPTION

### ⇒ BULLETIN D'INSCRIPTION

Le retour de votre bulletin d'inscription présuppose l'acceptation de cette fiche POSSIBILIS TARIFS 2024 ainsi que la lecture et l'adhésion à la charte Possibilis consultable sur notre site Internet :

<https://possibilis.org/sejour-vacances-autogere-partage-la-charte-possibilis/>

**Pour une meilleure lisibilité merci de remplir le bulletin informatiquement.  
Pour cela il faut l'enregistrer physiquement sur votre ordinateur puis le modifier.**

### ⇒ UN SÉJOUR s'entend pour une semaine au minimum du Samedi 15h au Samedi suivant 14h.

Aucune réduction ne sera consentie pour une arrivée en cours de semaine ou une semaine partielle.

**Nota concernant les gîtes** : ils doivent être libérés le samedi à 10h - taie d'oreiller et draps non fournis.

### ⇒ PAIEMENT

Le règlement de l'adhésion s'effectue à part de l'hébergement. Ce chèque peut être encaissé à réception. Le chèque de règlement pour l'hébergement sera encaissé après votre séjour.

Les chèques-vacances ANCV sont acceptés uniquement pour l'hébergement. Si vous prévoyez de régler l'hébergement en Chèque-Vacances joindre tout de même à votre inscription un chèque bancaire de ce montant. Il vous sera restitué en échange des Chèque-Vacances. Il en sera de même si vous réglez en espèces.

**La Coop alimentaire, obligatoire**, est gérée par les adhérent.e.s et payable uniquement en espèces sur place.

### ⇒ BULLETIN À ADRESSER accompagné des 2 chèques (adhésion et hébergement) libellés à l'ordre de Possibilis

- Avant le 1<sup>er</sup> juillet à : **Éric Forestier 5 rue des Oréades 44980 Sainte-Luce-sur-Loire**

- Au-delà du 1<sup>er</sup> juillet, **après s'être assuré au 06 27 20 19 74 qu'il restait de la place**, à :

POSSIBILIS - LA COMMUNE DU MAQUIS - Bois Bas - 34210 MINERVE

### ⇒ CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DU SÉJOUR

Dans tous les cas, l'adhésion à l'association reste acquise.

En cas d'annulation de votre séjour en gîte ou camping :

⇒ avant le 31 mai remboursement des frais de séjour

⇒ à compter du 1<sup>er</sup> juin l'intégralité des frais de séjour est due.

L'annulation doit être confirmée par courrier (adresse des inscriptions). Remboursement effectué dans un délai de 3 mois.

Si contestation : adresser un courrier au CA de Possibilis à [contact@possibilis.org](mailto:contact@possibilis.org)

Une semaine peut être annulée par Possibilis avant le 1<sup>er</sup> juin si moins de 20 participants adultes. Dans ce cas le remboursement est intégral.

## INFORMATIONS PRATIQUES SUR VOTRE SÉJOUR

### ⇒ Venir au hameau de Bois-bas

En Voiture ⇒ à partir de Minerve suivre la direction de Bois Bas (panneaux Possibilis ou le Maquis)

En train ⇒ gare de Narbonne puis bus + taxi

### ⇒ Pas de Wifi sur le terrain et pas de machine à laver le linge (Lavomatic à Olonzac à 20' du camping).

### ⇒ Dès votre arrivée, merci de vous présenter à l'accueil/secrétariat pour :

- Finaliser ou régulariser votre séjour : chèque, espèces ou Chèque-Vacances ANCV

- Payer **EN ESPÈCES** la COOP Alimentaire (**Penser à retirer des espèces, distributeur à Olonzac**)

Les repas sont assurés collectivement dans le cadre d'une coopérative alimentaire, obligatoire, entre les adhérents (petit déjeuner, repas du midi et du soir, boissons comprises + un goûter pour les enfants et adolescents)

### ⇒ Si vous souhaitez plus d'informations sur votre séjour ou votre inscription :

Portable Possibilis : 06 27 20 19 74 ou [contact@possibilis.org](mailto:contact@possibilis.org)

**Pour faciliter le secrétariat d'été nous souhaitons vivement  
recevoir votre inscription avant le 1<sup>er</sup> juin**